

Communiqué de presse

5G
L'enchère pour l'attribution de fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz est terminée

 1^{er} octobre 2020

L'enchère principale pour l'attribution de fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz s'est terminée aujourd'hui.

5 tours d'enchère se sont déroulés pendant la journée du 1^{er} octobre 2020. Elle s'est donc terminée sur le tour n° 17. A ce tour, le prix unitaire d'un bloc de 10 MHz a atteint 126 millions d'euros.

Lors du dernier tour de l'enchère, les candidats ont demandé les nombres de blocs suivants :

Tour	Prix (€)	Nombre de blocs de 10 MHz demandés par la société candidate				Total
		Bouygues Telecom	Free	Orange	SFR	
17	126 000 000	2	2	4	3	11

Les demandes cumulées de blocs des candidats (11 blocs de 10 MHz) étant égales au nombre de blocs disponibles (11 blocs de 10 MHz), l'enchère est terminée.

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats des jours précédents.

Journée d'enchère	Numéro du dernier tour	Prix du dernier tour (€)	Nombre de blocs de 10 MHz demandés par la société candidate				Total
			Bouygues Telecom	Free	Orange	SFR	
29 septembre	4	85 000 000	3	2	5	3	13
30 septembre	12	111 000 000	3	2	5	3	13

Quantité totale de fréquences obtenue par lauréat

En plus des fréquences obtenues dans le cadre de l'enchère principale, les quatre candidats ayant souscrit aux engagements prévus par le cahier des charges pourront obtenir chacun, au terme de la présente procédure, un bloc de 50 MHz pour un montant de 350 M€.

Le tableau ci-dessous récapitule la quantité de fréquences totale que chaque candidat obtiendra au terme de la présente procédure dans la bande 3,4 - 3,8 GHz, ainsi que les montants correspondants :

Bouygues Telecom	Free Mobile	Orange	SFR	Total
70 MHz	70 MHz	90 MHz	80 MHz	310 MHz
602 M€	602 M€	854 M€	728 M€	2 786 M€

Dernière phase de l'attribution : l'enchère « de positionnement »

À ce stade, après l'enchère principale, les candidats se sont engagés à payer un total de 2 786 000 000 € pour les 310 MHz à attribuer.

La quantité de fréquences pouvant être obtenue par chaque lauréat étant désormais connue, une enchère « de positionnement » sera organisée courant octobre pour déterminer la position des fréquences de chaque lauréat dans la bande 3,4 - 3,8 GHz. Cette enchère permettra aux lauréats d'exprimer leurs préférences de position dans la bande ainsi que de position relative avec les autres lauréats.

L'Arcep délivrera ensuite aux lauréats les autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz.

L'Arcep poursuit ses travaux sur l'empreinte environnementale du numérique

Après deux premiers ateliers, « Adapter les pratiques commerciales pour un numérique soutenable » et « Comment articuler connectivité pour tous et soutenabilité du numérique ? », l'Arcep poursuit ses travaux dans le cadre de sa plateforme de travail « Pour un numérique soutenable » ([voir le programme détaillé](#)). Les travaux liés à la mesure de l'empreinte environnementale du numérique se poursuivent également dans le cadre de la mission conjointe confiée à l'ADEME (l'Agence de la transition écologique) et à l'Arcep par le Gouvernement.

Documents associés

- [Le dossier de presse sur la procédure et les obligations des opérateurs](#)
- [La page dédiée à la procédure](#)
- [La FAQ sur la 5G](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.